

Pouvoirs spéciaux dans cadre d'un procès

Par BERTIL Thierry, le 25/08/2010 à 05:26

Bonjour,

Ma fille a acheté une voiture d'occasion sur la base d'un document de "contre expertise. Le document initial relevant les anomalies n'a pas été fourni, nous avons rendez vous avec le juge de proximité...Devant représenter ma fille on m'indique que je dois disposer de "pouvoirs spéciaux ...S'agit-il d'une simple procuration ???

Pourriez -vous m'indiquer quels documents dois-je amener ? et comment faire pour qu'ils aient un "caractère légal ?

Merci de l'attention que vous porterez à ma demande...

Avec mon profond respect

Thierry bertil